



**243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISME DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
405 AFIN D'ENCADRER LA PRÉSENCE DE VÉHICULES DE CAMPING DANS CERTAINS  
STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET LES ZONES 7-H et 9-C**

Lors d'une séance publique tenue le 2024-04-02, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et les zones 7-H et 9-C.

Modifications au règlement de zonage

Le projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 vise à :

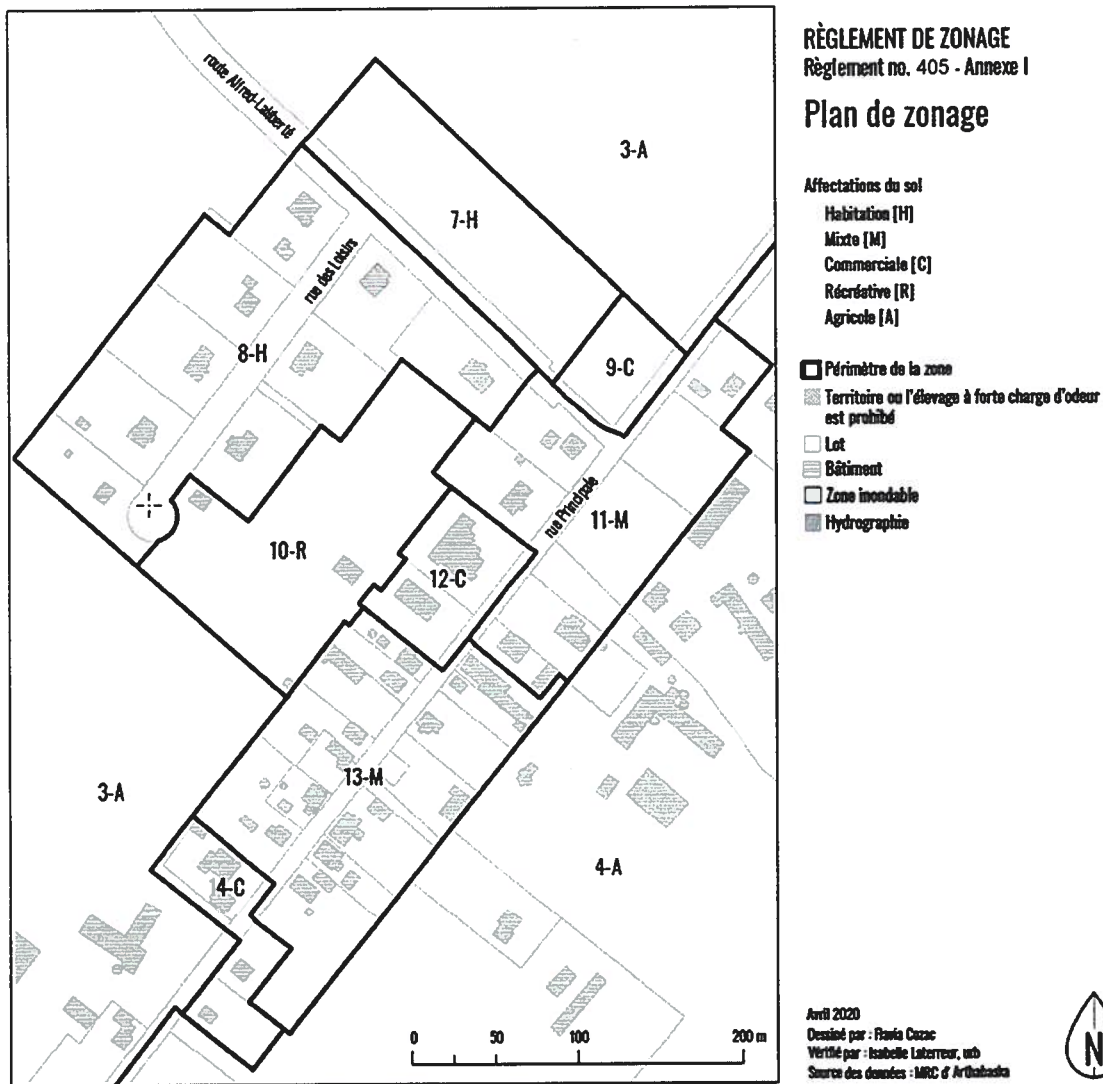
- Encadrer le nombre de véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur un lot dans le périmètre urbain;
- Encadrer la durée de temps que les véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur un lot dans le périmètre urbain;
- Encadrer la période où le stationnement de véhicules de camping est autorisé;
- Encadrer les conditions que doit respecter le propriétaire du lot afin qu'il ait le droit de stationnement temporairement des véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur son lot dans le périmètre urbain;

Le projet de règlement contient des dispositions visant le périmètre urbain, soit les zones 7-H ainsi que les stationnements municipaux qui se trouvent dans les zones 12-C et 13-M. La zone 7-H se situe le long de la route Alfred-Laliberté. La zone 9-C se situe au croisement de

la route Alfred-Laliberté et la rue Principale. La zone 12-C se situe le long de la rue Principale. La zone 13-M se situe le long de la rue Principale.

Ce croquis peut également être consulté au bureau municipal aux heures normales de bureau.

### Échelle du périmètre urbain



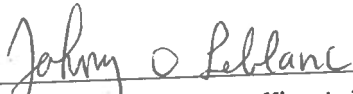
Le premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

### **Consultation publique**

Une consultation publique aura lieu le **29 avril 2024, 19h00 à 19h30 au 228 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick Québec J0A 1M0**. La consultation pourra être prolongée si nécessaire. Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.sainte-elizabeth-de-warwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « [info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca](mailto:info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca) », par la poste au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Québec, J0A 1M0 ou par téléphone au 819-358-5162, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 10 avril 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

**Municipalité de**



*Sainte-Élizabeth-*  
de-Warwick

**243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Conformément à l'article 419 du Code municipal du Québec, je, soussigné(e), Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat concernant l'avis de consultation publique concernant les projets de règlements :

- Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et les zones 7-H et 9-C.

conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis 10 avril 2024, à chacun des endroits prévus par le règlement numéro 420 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

- Bureau municipal, 243 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick
- Site web municipal

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Élizabeth-de-Warwick ce 10e jour d'avril 2024.

*Johny Desrochers Leblanc*

Johny Desrochers Leblanc  
Directeur général et greffier-trésorier